



Doc. 13021
01 octobre 2012

Pour des élections plus démocratiques

Amendement¹ n° 7

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, après les mots «menaces, pressions, violences et intimidations à l'encontre de candidats ou d'électeurs», ajouter les mots :

« , détention arbitraire de candidats et partisans de l'opposition ».

1. 2012 - Quatrième partie de session

